COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

GIE FIDES SOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 juin 2023

Conformément aux articles 14 et suivants des statuts, l'Assemblée Générale des membres du Groupement d'Intérêt Economique FIDES Solutions s'est réunie sur convocation de Monsieur Pierre FRANCOIS, Président du conseil d'administration, le 29 juin 2023 à 15h45, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2022
- Changement de représentant permanent d'une société administrateur
- Renouvellement du mandat du contrôleur de la gestion
- Nomination du commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Pierre FRANCOIS préside l'Assemblée. S'étant fait remettre la feuille de présence, il constate que les 2 membres, CIVIS et DOMUS, sont représentés, en sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Monsieur Pierre FRANCOIS met aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire aux comptes et du Contrôleur de la gestion, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la désignation de Madame Clotilde FRIEDLANDER, Directrice générale de PROTEXIA France, en remplacement de Madame Charlotte BICHET D'HALLUIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle Monsieur Joël DUBOIS, contrôleur de la gestion pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos en décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme KPMG Audit FS1 commissaire aux comptes suppléant pour le mandat en cours qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et elle prend acte de la correction suivante sur la quatrième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juin 2022 de FIDES Solutions mentionnant :

« L'Assemblée Générale renouvelle le cabinet KPMG France, dans son mandat de commissaire aux comptes pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 » en la remplaçant par :
« L'Assemblée Générale renouvelle le cabinet KPMG SA, dans son mandat de commissaire aux comptes pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXACOMPTA

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie d'un extrait certifié du Procès-Verbal de la présente Assemblée pour remplir toute formalité qu'il appartiendra, notamment auprès des greffes des Tribunaux de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Le Président du conseil d'administration

EXACOMPTA